

**GROUPE CONCOURSMANIA**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 662.718,40 euros**  
**Siège social : 353, Boulevard du Président Wilson**  
**33200 BORDEAUX**  
**433 234 325 RCS BORDEAUX**

---

**RAPPORT DE GESTION**  
**COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX**  
**ET DU GROUPE**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

-----

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société GROUPE CONCOURSMANIA (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses filiales au cours dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

*Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## **I. - PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES**

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

Le Groupe ConcoursMania accompagne ses clients dans la réalisation marketing des opérations de jeux promotionnels en ligne. L'accompagnement des clients se fait sur toute la chaîne : de la conception de la campagne à la garantie de résultat. Le Groupe ConcoursMania est le seul acteur sur le marché agissant sur toutes les étapes d'une opération de marketing par le jeu promotionnel : conseil, réalisation, promotion sur mesure via des réseaux puissants, suivi statistique et logistique des lots. Le Groupe ConcoursMania apporte des solutions innovantes au bénéfice de ses clients et assure également une étude permanente du secteur. Ainsi par son activité d'édition de sites de jeux en propre, le Groupe ConcoursMania a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes. Les deux activités se nourrissent et permettent un succès garanti aux marques ainsi qu'une réelle satisfaction des joueurs.

Le Groupe ConcoursMania édite :

- des sites de casual gaming qui offrent aux annonceurs une logique de trafic et un accès simple et sans inscription pour les internautes.
- des gamezones qui sont des sites gratuits et accessibles après un enregistrement de l'internaute qui cumule des points à chaque partie de jeu.
- des sites de jeux-concours en vue de référencer les principaux jeux-concours du marché avec un accès libre et gratuit pour les internautes.

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation, dans le cadre d'établissement de comptes consolidés ne ressortant pas d'une obligation légale.

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Siège</b>	<b>n° RCS</b>	<b>% de Contrôle</b>
<b>TOILOKDO</b>	353 BD Président Wilson – 33200 BORDEAUX	484 242 318	100%
<b>CONCOURSEMANIA MONTPELLIER</b>	14 Rue de la République 34000 MONTPELLIER	538 381 534	100%
<b>KENSINGTON SQUARE</b>	35 Avenue Monterey L-1123 Luxembourg	B 147 944	100%
<b>TELAXO</b>	7 rue Vieille Levée, 45100 ORLEANS	452 151 301	70% (*)

(\*) Pourcentage de contrôle au 31 décembre 2012 (au 31 janvier 2013, contrôle à 100 %). L'activité de la société TELAXO, SAS est consolidée à compter du 15 novembre 2012.

Nos filiales ont une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et /ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

## **II. - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Notre Société a connu une année 2012 particulièrement positive avec une progression à la fois de notre volume d'affaire comme de notre rentabilité.

Nos résultats démontrent ainsi la pertinence de notre positionnement, la puissance de nos marques, l'engagement de nos équipes et la fidélité de nos clients.

Nous vous présentons ci-après la variation du périmètre de consolidation du groupe :

### **- Prises de contrôle :**

Le 14 novembre 2012, notre société a procédé à l'acquisition des parts sociales composant le capital social de la société TELAXO, société basée à Orléans, 1<sup>er</sup> éditeur français et dans le Top 10 mondial des éditeurs de jeux sur Facebook en termes d'audience. A la date du 14 novembre 2012, notre société a acquis 70% des titres de la société Telaxo SAS, la cession du solde des titres (à hauteur de 30%) étant intervenue en janvier 2013.

L'acquisition de la société Telaxo SAS constitue une étape stratégique décisive dans le développement du groupe. Désormais incontournable, le jeu sur Facebook génère des audiences importantes : grâce à cette prise de position, notre Société renforce encore son objectif de rapprocher les consommateurs des annonceurs et de déployer ses campagnes sur tous les supports.

### **- Cessions de participations**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

## **III. – EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES**

Notre rentabilité opérationnelle a connu une forte hausse durant cet exercice, validant notre modèle économique et les efforts entrepris sur notre gestion et notre suivi financier.

Le Chiffre d'affaires 2012 s'établit à 15.017 K€ contre 10.568 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 42.09 %.

### **Evolution des résultats**

- Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2012 est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (3.075 K€ contre 2.478 K€).
- Le résultat financier est de 207 K€ contre 63 K€ en 2011.
- Les charges d'exploitation s'établissent à 12.280 K€ contre 8.312 K€ au cours de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel est de 35 K€ contre 37 K€ l'exercice précédent.
- Avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 98 K€, le résultat des sociétés intégrées, après une charge d'impôt de 996 K€ contre 843 K€, s'élève à 2.321 K€ contre 1.736 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat d'ensemble consolidé évolue de 2.223 K€ contre 1.668 K€ au titre de l'exercice précédent.

### **Evolution des dettes financières**

L'endettement à moyen terme s'établit à 1 723 K€, se décomposant comme suit :

- Dette à moins d'un an : 423 K€
- Dette à plus d'un an : 1 245 K€
- Dette à plus de 5 ans : 55 K€

En outre, le Groupe dispose d'une capacité d'autofinancement de 2 743 K€.

La trésorerie de clôture s'établit à 7 816 K€ contre 9 321 K€ au 31/12/2011

### **Ratios d'endettement**

Le ratio d'endettement sur les capitaux propres en 2012 est égal à 0.07 soit 1300 K€/17 542 K€ contre 0.11 soit 1 716 K€/ 15 319 K€ en 2011.

Le ratio d'endettement sur le chiffre d'affaires en 2012 est égal à 0.09 soit 1 300K€/ 15 017K€ contre 0.16 en 2011 soit 1 716 K€/ 10 568 K€.

## **IV. - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS & DES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **1 – Résultats économiques sociaux**

### ● *Chiffre d'Affaires de la société SA Groupe Concoursmania (hors filiales)*

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 13.623.564 euros contre 9.816.535 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,8 %,
- le total des produits d'exploitation s'élève à 13.810.784 euros contre 9.909.837 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 39.4 %,
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 11.542.756 euros contre 7.890.598 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 46.3 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 2.268.028 euros contre 2.019.239 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.951.371 euros contre 1.567.873 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 24.4 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 698.744 euros contre 572.257 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.1 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 44 contre 31 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 209.181 euros contre 65.043 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2.477.209 euros contre 2.084.282 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 8.572 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 730.158 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.755.623,21 euros contre un bénéfice de 1.388.368.94 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la Société s'élevait à 26.682.824 euros contre 20.789.596 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28.3 %.

### ● *Chiffre d'Affaires des filiales*

#### - **TOILOKDO**

SARL TOILOKDO a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 538 K€ contre 708 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -24.0 %.

Le résultat net est de 116 K€ (contre 138 K€ au titre de l'exercice précédent).

L'effectif moyen s'élève à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2012 à 2 personnes identique à l'exercice précédent.

- **CONCOURSEMANIA MONTPELLIER**

SARL CONCOURSEMANIA MONTPELLIER a clôturé avec un chiffre d'affaires de 1.186 K€ contre 219 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net est de - 17 K€ (contre 2 K€ au titre de l'exercice précédent).

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2012 à 17 personnes.

- **KENSINGTON SQUARE**

KENSINGTON SQUARE a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1.347 K€ contre 323 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à 333 K€ contre 184 K€ au titre de l'exercice précédent.

La société Kensington Square n'a pas de salarié.

- **TELAXO**

TELAXO a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires annuel de 640 K€ contre 469 K€ en 2011.

Le résultat net s'élève à 126 K€ contre 59 K€ l'exercice précédent.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice à 10 personnes dont 2 apprentis et 1 contrat de professionnalisation.

Les éléments ci-dessus représentent l'année civile 2012, la société TELAXO n'est rentrée dans le périmètre de consolidation du Groupe qu'à compter du 15 novembre 2012. Les chiffres intégrés dans le bilan consolidé du Groupe sont les suivants, un chiffre d'affaires 55 K€, résultat net 9 K€.

## **2 – Résultats économiques consolidés**

### **● Chiffre d'affaires du groupe**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe CONCOURSEMANIA atteint 15.017 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 10.568 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, pour un résultat net part de groupe de 2.226 K€.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'activité du Groupe a connu une forte augmentation de son chiffre d'affaires. Sa prise de gain de parts de marchés s'est poursuivie de manière significative. L'amélioration de ses résultats nous permet d'aborder avec sérénité et ambition les années à venir.

### ● *Résultats*

- Le résultat d'exploitation ressort à 3.075 K€.
- Le résultat courant avant impôt ressort à 3.282K€.
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 2.223 K€.
- Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à 2.226 K€.

### ● *Effectif au 31/12/2012 des sociétés consolidées*

L'effectif du Groupe s'élève à 74 personnes.

## **V. - AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES SOCIAUX**

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.755.623,21 euros sera affecté en totalité au compte « Autres réserves ». Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 1.755.623,21 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

## **VI. - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE ET DES FILIALES**

### - **TOILOKDO**

Le renforcement de la collaboration avec la société Concoursmania amorcé depuis son acquisition en 2009 continue de nous faire gagner en productivité. Nous améliorons notre marge opérationnelle malgré une baisse du c.a.h.t en développant nos revenus publicitaires.

### - **CONCOURSMANIA MONTPELLIER**

Les objectifs que nous nous étions fixés sont presque atteints en 2012 et la nouvelle organisation en place depuis la fin de l'exercice nous permet de constater dès à présent des économies d'échelles sur nos frais fixes. De plus, les synergies mises en place avec l'ensemble des sociétés du groupe nous permettent d'être ambitieux à l'avenir.

### - **KENSINGTON SQUARE**

L'activité de la société KENSINGTON SQUARE créée le 26 août 2009 avec l'ambition de proposer une offre commerciale à l'ensemble des marchés européens et dont l'accélération amorcée en fin 2010 s'est poursuivie tout au long de l'année 2012. Son offre et son positionnement doivent continuer de croître sur l'exercice qui vient de débiter.

### - **TELAXO**

L'intégration de l'activité de TELAXO en fin d'exercice nous offre la possibilité de nouvelles synergies avec les autres activités du Groupe au travers d'un nouveau support de diffusion, les réseaux sociaux, grâce au positionnement de la société sur ce marché.

## - GROUPE CONCOURSMANIA

Nous constatons de nouveau sur cet exercice des gains de parts de marché et avons toute confiance pour la suite, tant sur le plan du chiffre d'affaires que des résultats d'exploitation.

Notre société va continuer de concentrer ses efforts sur 3 axes stratégiques parfaitement identifiés :

- Capitaliser sur les nouvelles plateformes : Internet mobile - Réseaux sociaux
- Attaquer le BtoB en indirect par le renforcement de la pénétration des agences,
- Poursuivre la stratégie offensive d'acquisitions de nouveaux sites BtoC par un déploiement européen.

Compte tenu de l'évolution de nos marchés et de la confiance renouvelée de nos clients, nous abordons les années à venir avec sérénité et ambition.

## **VII. - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices

## **VIII. - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **IX. - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (comptes sociaux)**

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en compte au 31 décembre 2012 vous est délivrée dans le tableau ci-après :

Exercice 31/12/2012

Compte fournisseurs (en Euros)	Paiement à <b>30 jours</b>	Paiement à <b>60 jours</b>	Paiement à <b>plus de 60 jours</b>
2 050 388 €	748 157 €	526 193 €	776 038 €

Le délai de règlement moyen des fournisseurs s'établit à 60 jours.



Une information sur les délais de paiement des fournisseurs en compte au 31 décembre 2011 vous est délivrée dans le tableau ci-après :

Exercice 31/12/2011

Compte fournisseurs (en Euros)	Paiement à <b>30 jours</b>	Paiement à <b>60 jours</b>	Paiement à <b>plus de 60 jours</b>
1 238 738 €	935 124 €	270 409 €	33 205 €

## X. - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Code de commerce – Article R225-102)

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	349 020	349 020	349 020	658 018	658 018
Nombre d'actions à dividende prioritaire	4 986	4 986	4 986	3 290 092	3 290 092
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (HT)	2 407 726	3 674 150	5 928 219	9 816 532	13 623 564
Résultat av.impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	185 8508	154 172	595 167	2 309 439	2 777 097
Impôts sur les bénéfices	32 487	12 905	148 152	697 549	730 158
Participation des salariés					
Résultat ap.impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	82 210	46 470	313 583	1 388 369	1 755 623
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, avant dot.	30.76	28.33	89.65	0.70	0.84

aux amort, dépréciations et provisions					
Résultat après impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	16.69	9.32	62.89	0.42	0.53
Distribution de dividendes					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	15	17	27	35	44
Montant de la masse salariale	497 851	690 866	1 03 970	1 567 873	1 951 371
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	178 163	258 525	378 068	570 194	698 744

#### **XI. – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D’AUGMENTATION DE CAPITAL**

En application de l’article L.225-100 al 7. du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-après le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l’assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d’administration :

<b>Délégations de compétence consenties au conseil d'administration</b>	<b>Montant nominal maximum (€)</b>	<b>Nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu des projets de résolutions</b>	<b>Utilisation de la délégation</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Echéance de la délégation</b>
Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes	375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	/	26 mois	23 mai 2013
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public	375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	/	26 mois	23 mai 2013
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de	375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	800.000 actions d'un montant nominal total	26 mois	23 mai 2013

souscription des actionnaires par voie d'offre au public			de 160.000 € (13 mai 2011)		
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé	20% du capital ou 375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	/	26 mois	23 mai 2013
Clause de surallocation	56.250 <sup>1</sup>	281.250	120.000 actions d'un montant nominal total de 24.000 € (13 mai 2011)	26 mois	23 mai 2013
			138.000 actions d'un montant nominal total de 27.600 € (31 mai 2011)		
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des BSPCE	17.600	88.000	88.000 BSPCE (10 mai 2011)	18 mois	23 sept. 2012
Délégation de compétence pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise	10.000 <sup>1</sup>	50.000	/	26 mois	23 mai 2013

<sup>1</sup> La somme des montants nominaux correspondant aux émissions réalisées dans le cadre de ces résolutions est globalement plafonnée à 375.000 euros.

## **XII.- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Liste des mandats sociaux au 31/12/2012**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

<b>NOM, PRENOM, AGE</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>Date de première nomination (pour les mandats concernant la Société)</b>	<b>Date d'expiration du mandat d'administrateur (pour les mandats concernant la Société)</b>	<b>SOCIETES</b>
<b>Julien PARROU</b>	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Président Président Gérant	AGE 02/01/2008   10/05/2011 13/11/2011	AGO 2014	GRUPE CONCOURSMANIA  SARL TOILOKDO SARL CONCOURSMANIA MONTPELLIER SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS, SAS TELAXO, SAS SARL KENSINGTON SQUARE
<b>Nicolas BABIN</b>	Administrateur  Administrateur Administrateur Secrétaire	AGM 23/03/2011	AGO 2017	GRUPE CONCOURSMANIA  MaxiBay TagCommander GamFed association de la Gamification Internationale
<b>Frédéric BARTOLI</b>	Administrateur	AGM 23/03/2011	AGO 2017	GRUPE CONCOURSMANIA
<b>Hugues DUBOSCQ</b>	Administrateur représentant Saint-Florentin Participations	AGM 23/03/2011	AGO 2017	GRUPE CONCOURSMANIA
<b>Gérard PARROU</b>	Administrateur	AGE 02/01/2008	AGO 2014	GRUPE CONCOURSMANIA
<b>Patrice COFFE</b>	Administrateur  Directeur Administratif et financier	AGO 30/06/2009	AGO 2014	GRUPE CONCOURSMANIA  GRUPE CONCOURSMANIA
<b>Laurent DUMAS- CROUZILLAC (*)</b> En tant que représentant Idinvest Partners	Administrateur représentant Idinvest Partners  Administrateur Membre du Conseil de Surveillance	AGM 22/06/2012	AGO 2018	GRUPE CONCOURSMANIA  Airinspace SE Altema

<b>Jean-LUC RIVIERE (**)</b>	Administrateur	AGM 22/06/2012	AGO 2018	GROUPE CONCOURS MANIA
En tant que représentant permanent IXO PRIVATE EQUITY	Administrateur Membre du Conseil de surveillance			AT Internet SAS LDL Technology SAS

(\*) Laurent DUMAS- CROUZILLAC, en tant que représentant permanent d'Idinvest Partners, est également censeur au sein des sociétés Trace One, Visionned, Meilleurmobilite, Tiempo, Eodom et membre du Comité stratégique des sociétés Impeto et Sebbin.

(\*\*) Jean-Luc RIVIERE, en tant que représentant permanent d'IXO PRIVATE EQUITY, est également membre du Comité Stratégique d'Axible SAS et de SCOOP.it SAS et censeur au sein de Medicea SA, Pole Star SA et SIGFOX SA.

### Rémunérations annuelles brutes allouées aux membres des organes de direction

Au 31/12/ 2010 rémunération totale de 207 999 euros.

Au 31/12/ 2011 rémunération totale de 350 691 euros.

Au 31/12/ 2012 rémunération totale de 368 453 euros.

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 juin 2012 a fixé à 30.000 Euros (trente mille) le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2013. Il est indiqué que 4 000 (quatre mille) Euros ont été versés sur l'exercice 2012.

### Opérations des dirigeants sur les titres au cours de l'exercice

- Le 29 février 2012, cession par la SAS Saint-Florentin Participations de 1 600 actions au prix unitaire de 11.25 euros pour un montant total de 18 000 euros.
- Le 30 mai et le 31 mai 2012, cession par Nicolas Babin de 1 550 actions au prix unitaire de 13,20 euros pour un montant total de 20 460 euros.
- Le 20 novembre 2012, cession par la SAS Saint Florentin Participations de 107 960 actions au prix unitaire de 13.44 euros pour un montant total de 1 450 982.40 euros.
- Le 20 novembre 2012, acquisition par Frédéric Bartoli, administrateur, de 11 000 actions au prix unitaire de 13.44 euros pour un montant total de 147 840 euros.
- Le 29 novembre 2012, cession par Nicolas Babin de 1 614 actions au prix unitaire de 15 euros pour un montant total de 24 210 euros.

### **XIII. - INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous informons que le capital de la Société est réparti comme suit au 31/12/2012 :

- Saint-Florentin Participations SAS : 46,14 %
- Fonds représentés par Idinvest Partners : 18,11 %
- Fonds représentés par IXO Private Equity : 9,66 %
- Public : 26,09 %

Actionnariat	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2012	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2011
Saint-Florentin Participations SAS	46,14 %	49,5 %
Fonds représentés par Idinvest Partners	18,11 %	21,1 %
Fonds représentés par IXO Private Equity	9,66 %	8,83 %
Public	26,09 %	20,57 %
Total	100 %	100 %

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires concernés par les seuils en capital social ou en droits de vote :

- Saint-Florentin Participations SAS : 46,14 %
- Fonds représentés par Idinvest Partners : 18,11 %
- Fonds représentés par IXO Private Equity : 9,66 %

Des modifications de répartition sont intervenues au cours de l'exercice écoulé Idinvest Partners a déclaré que les seuils de 25% et 20% ont été franchis à la baisse les 22/06/2012 et 26/06/2012.

Au 31 décembre 2012, la société IXO Private Equity (pour les fonds qu'elle représente) détient 9,66 % du capital de la Société et n'a pas déclaré de franchissement de seuil sur l'exercice.

Il est précisé que chaque action est assortie d'un droit de vote simple (il n'existe pas de droits de vote double) et que le nombre total d'actions correspond au nombre total de droits de vote théoriques.

#### **XIV. – PARTICIPATIONS CROISEES**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société ne détient aucune participation réciproque au sens des articles L.233-29 et R.233-19 du Code de commerce.

#### **XV. - RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Nous vous rappelons que la Société n'a pas procédé dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, au cours du dernier exercice clos, au rachat d'actions propres en vue d'être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

#### **XVI. - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du Code de commerce, nous vous indiquons aux termes du présent rapport qu'aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012, en vertu du régime légal des options.

Nous vous informons qu'une résolution est présentée à la prochaine assemblée générale pour la mise en place d'une délégation de compétence en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux ou certaines catégories d'entre eux.

#### **XVII. - INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES**

Nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

Nous vous informons qu'une résolution est présentée à la prochaine assemblée générale pour la mise en place d'une délégation de compétence en vue de l'attribution gratuite d'actions aux salariés.

#### **XVIII. - INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE**

Suivant les dispositions de l'article L 228-91 du code de commerce, délégation de compétence avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 23 mars 2011 au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des salariés et des dirigeants de la Société, un nombre maximum de 88.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (ci-après les « BSPCE »), chaque BSPCE donnant droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à émettre à titre d'augmentation de son

capital. Faisant usage de cette délégation, le conseil d'administration a émis 88.000 BSPCE et arrêté les termes du contrat d'émission desdits BSPCE. Ce contrat d'émission définit notamment 3 périodes d'exercice annuelles des BSPCE. Du fait de la démission d'un salarié, seuls 85000 BSPCE ont été attribués et exerçables sur 3 ans selon des critères de performance. Il est rappelé que sur la base des performances réalisées sur l'exercice social 2011, aucun des 28 000 BSPCE n'a pu être exercé sur la période d'exercice correspondante, ce pour absence de réalisation des objectifs. Les résultats et performances sur l'exercice écoulé permettent le déclenchement de l'exercice des BSPCE sur la prochaine période d'exercice annuelle, soit au maximum 23.500 BSPCE. Il restera 25.000 BSPCE à exercer jusqu'au 31 janvier 2014 sous réserve du respect des conditions prévues au contrat d'émission des BSPCE.

#### **XIX. - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'absence de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012.

#### **XX. – CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous indiquons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que par ailleurs, il n'existe aucune convention réglementée conclue sur un exercice précédent qui se serait poursuivie au cours de l'exercice 2012.

#### **XXI. - CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Conformément aux dispositions de l'article L464-2, I-al.5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

#### **XXII. – MANDAT ET CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Notre commissaire aux comptes Aucentur a été nommé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2008 pour un mandat de 6 ans.

Notre commissaire aux comptes suppléant ayant cessé ses fonctions, nous vous indiquons présenter à l'assemblée générale une proposition de résolution visant à nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Il est précisé que conformément à l'article L 225-38 du Code de commerce, notre commissaire aux comptes donnera à l'Assemblée Générale Mixte lecture de son rapport spécial.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre Commissaire aux comptes.



### **XXIII. – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons que la composition du Conseil d'administration n'a pas été modifiée et qu'aucune résolution n'est présentée à l'assemblée générale en vue de la nomination de nouveaux administrateurs.

Nous indiquons que le Conseil d'Administration de la Société a, en séance du 13 avril 2011, adopté le règlement intérieur du conseil d'administration, ledit règlement est à usage interne et ne se substitue pas aux statuts de la Société mais les met en œuvre de façon pratique. Il comporte en annexe la Charte de l'Administrateur qui définit les droits et obligations de l'Administrateur.

### **XXIV. - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS**

#### **1 – Contrat de liquidité**

L'assemblée générale du 22 juin 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration à racheter les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Les modalités et conditions du programme de rachat d'actions étaient les suivantes :

- Durée du programme : 18 mois maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 22 décembre 2013 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital, soit 329 009 actions sur la base de 3.290.092 actions composant le capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 30 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat d'une valeur de 9 870 270 euros, hors frais de négociation.

Il est précisé que le contrat de liquidité conclu avec la société Bryan, Garnier & Co le 10 mai 2011 a été reconduit sur l'exercice.

Il est également ajouté qu'une résolution du même ordre sera présentée à la prochaine assemblée générale dans le cadre d'une autorisation plus générale concernant le rachat par la Société de ses propres actions.

#### **2 – Programme de rachat par la Société de ses propres actions**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, d'autoriser le Conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat.

Le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou dans autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

Les modalités et conditions du programme de rachat d'actions en seraient les suivantes :

- Durée du programme : 18 mois maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 21 décembre 2014 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital, soit 331.359 actions sur la base de 3.313.592 actions composant le capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 40 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat d'une valeur de 13.254.360 euros, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Il sera également demandé à l'assemblée générale de décider en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

## **XXV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, le Groupe a poursuivi sa politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Au 31/12/2012, l'entreprise est éligible au Crédit Impôt Recherche pour la somme de 97 521 euros.

#### **XXVI. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE**

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe n'exerce pas d'activités polluantes ou à risque.

#### **XXVII. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT**

Depuis la date de clôture et la date du présent rapport, sont intervenus les événements importants suivants :

Le 28 janvier 2013, la Société a procédé à l'acquisition du solde des titres composant le capital de la société Telaxo, SAS (soit 30%) ; la Société détenant désormais 100 % des titres de la société Telaxo, SA. L'acquisition du solde des titres s'est faite en numéraire, de sorte qu'il n'y a eu émission d'actions nouvelles.

- 23.500 actions nouvelles ont été émises suite à l'exercice par leurs attributaires des droits attachés aux BSPCE sur la période d'exercice du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2013, après constatation de l'atteinte des critères de performances. Il en résulte une augmentation de capital de la Société de 4.700 euros (23.500 actions de valeur nominale de 0.20 euros).

#### **XXVIII. - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Le niveau d'incertitude concernant l'entreprise réside essentiellement dans le contexte macro-économique chahuté que connaissent l'ensemble des marchés mondiaux.

##### *Risque de change*

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

##### *Risque sur actions ou participations*

La Société ne détient aucune action ou participation dans aucune société tierce au dehors de ses filiales citées ci-dessus.

##### *Risque de liquidité*

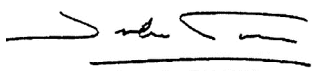
L'actif à court terme étant supérieur à son passif à court terme, la Société ne court aucun risque de liquidité.

Nous vous indiquons qu'il n'existe pas de nouveaux risques identifiés en dehors de ceux mentionnés au Prospectus d'introduction de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris.

Au 31 décembre 2012, le bilan consolidé du Groupe fait apparaître un total d'actifs à court terme de 16 104 K€ contre des dettes à court terme de 9 436 K€.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Bordeaux, le 12 avril 2013.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above a horizontal line.

Julien Parrou  
Président Directeur Général